

A l'attention des Président.es de Club
A l'attention des Président.es de Comités (Inter)Départementaux
A l'attention des Président.es de Ligue
A l'attention des cadres fédéraux (enseignants et juges)

Iteuil, le 23 février 2023

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Chers licenciés

Les compétitions pratique FFTB départementales, en métropole, se sont terminées le week-end dernier. Le moment de faire un premier bilan des ajustements de la méthodologie de jugement.

Nous avons reçu un certain nombre de courriers et de messages nous faisant part d'incompréhensions et de mécontentements liées principalement à l'annonce de notes basses qui peuvent :

- Décourager nos sportif.ves et de manière plus générale les clubs
- Créer un sentiment d'échec
- Renvoyer une image négative au public et aux familles

D'après les mêmes retours, les objectifs initiaux de ce projet : moderniser nos barèmes, encourager à travailler à son niveau pour atteindre le « geste juste », valoriser la qualité plutôt que la quantité, etc. sont aussi partagés par le plus grand nombre. C'est pourquoi les échanges réguliers que nous avons eus avec vous et l'analyse des résultats faite par la sous-commission juges nous amènent à proposer quelques ajustements.

Le 1^{er} consiste à faire évoluer la méthodologie de jugement concernant la règle de « l'omission de série ». Afin de garder une cohérence avec les obligatoires appliqués au mode « lancer », la méthodologie de jugement appliquée aux modes roulers et MG sera la suivante :

Un mouvement (rouler ou MG), inscrit sur la FPI et non présenté n'entraînera plus automatiquement une valeur brute du mode concerné à 0.

Cependant les obligatoires (le nombre, les plans et les connexions selon les filières) doivent toujours être respectés. Une pénalité de 1 par plan ou connexion manquant(s) sera appliquée comme suit :

Calcul de la valeur brute du mode :

$$\frac{\text{Somme de la valeur des mouvements présentés}}{\text{(Nombre de mouvements obligatoires à présenter + le nombre de pénalités)}}$$

21 Q de Ruffigny
86240 ITEUIL
Tél : 0805 690 382
accueil@ffstb.fr

Délégué en vertu de l'arrêté
Ministériel n° VJSV1700230A
le 31 décembre 2016
Affilié au Comité
National Olympique
et Sportif Français,
Membre de la WBTF,
WFNBTA et IBTF
www.ftwirling.fr

Cette évolution dans la méthodologie de jugement sera appliquée dès les compétitions « sélectifs ». Les championnats départementaux des territoires ultra-marins, qui se dérouleront prochainement, seront jugés avec la même méthodologie que les championnats départementaux en métropole afin de garantir une parfaite équité.

Le deuxième ajustement concerne le mode de sélection pour les compétitions de ligue :

Concernant les filières N2 et N1/N1 Elite : la sélection pour les compétitions de ligue se fera en prenant exclusivement la meilleure note entre le championnat départemental et le sélectif. Attention cette mesure s'applique pour les athlètes ayant fait les deux tours de compétition. En cas d'absence à un des deux tours l'athlète sera considéré comme forfait.

Pour la suite du championnat de France : le calcul pour la sélection pour les demi-finales se fera en prenant 25% de la meilleure note entre le départemental et le sélectif et 75% de la note de la ligue.

Concernant la filière N3, il n'y a pas de changement puisque la sélection se fait au quota.

Nous vous encourageons encore à prendre la mesure et la philosophie de ce projet. Nous vous conseillons d'inscrire dans la FPI uniquement les mouvements que vos athlètes maîtrisent. Ne perdons pas de vue les enjeux à long terme.

Nous sommes conscients et reconnaissants de tout le travail que vous avez mené dans vos associations respectives pour préparer au mieux les athlètes. Pour tout ce travail, l'ensemble du comité directeur se joint à moi pour vous en remercier.

Bien sportivement

Sylvie BONNIER
Présidente

